



L'an deux mille vingt-quatre et le neuf novembre à dix-sept heures,
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 31 octobre 2024

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 6
Procurations 3
Votants 9

Étaient présents : Mmes Irene LEBEAU, Corinne THERIC, MM Jean-Luc ALBE, Jean-Claude THION, Laurent BALSAN, Marc SAUVAIRE,

Absents excusés : Gaele JOSSINET, Christian RAGUES, Renaud ESCANDE, Jean-Marie PONCELET

Procuration : Renaud ESCANDE à Jean-Luc ALBE, Jean-Marie PONCELET à Laurent BALSAN, Gaele JOSSINET à Corinne THERIC

Vote :

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

DECISION MODIFICATIVE N°4

Mme le Maire expose :

Chaque année, il convient de réaliser les écritures comptables d'admission de créances en non-valeur. Le montant prévu lors de l'élaboration du budget s'avère insuffisant pour couvrir la dépense. Il convient d'augmenter la somme allouée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la modification du budget GÉNÉRAL de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	-1 500,00		
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	1 500,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Et charge Mme le maire de signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 09 novembre 2024

Mme le Maire
Irène LEBEAU

